

Commission des finances

1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 6 décembre 2016

Rapport de la commission des finances sur le budget 2017
de la commune de Payerne.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans le cadre de son mandat, la commission des finances vous fait part de son rapport sur le budget 2017, arrêté par la Municipalité le 2 novembre 2016.

Préambule

La commission des finances s'est réunie à quatre reprises pour traiter du budget 2017. Lors de sa première séance (8 novembre 2016), elle a rencontré la Municipalité au complet en compagnie de notre boursier, M. Bernard Moreillon. Nous les remercions pour leur disponibilité, ainsi que pour les réponses et les éclairages qu'ils nous ont apportés. Par la suite, au fur et à mesure de notre étude, plusieurs listes de questions ont été adressées à notre Exécutif, toutes ont trouvé réponse.

Observations générales

La Municipalité nous présente un budget déficitaire de Fr. 1'224'816.-, soit une amélioration de Fr. 768'557.- par rapport au budget 2016. Ce premier montant correspond à 2,81 % des charges budgétées.

L'analyse globale des chiffres du budget 2017 fait ressortir les points suivants entre :

- Comptes 2015 et budget 2017 :
 - Les charges d'exploitation progressent d'environ 1,93 % (Fr. 42'800'058.08 aux comptes 2015 contre Fr. 43'626'476.- au budget 2017, ce qui donne une augmentation des charges de Fr. 826'417.92);
 - Les revenus d'exploitation diminuent d'environ 1,05 % (Fr. 42'853'725.39 aux comptes 2015 contre Fr. 42'401'660.- au budget 2017, ce qui donne une diminution des revenus de Fr. 452'065.39).

Rapport sur le budget 2017

Il convient de rappeler que, dans le cadre du bouclage des comptes 2015, il avait été procédé à des attributions à provisions et des amortissements supplémentaires pour un montant de Fr. 1'500'834.35. Les charges d'exploitation progressent donc en réalité d'environ 5,54 % (Fr. 41'299'223.73 aux comptes 2015 contre Fr. 43'626'476.- au budget 2017, ce qui donne une augmentation de charge de Fr. 2'327'252.27).

- Budget 2016 et budget 2017 :
 - Les charges d'exploitation progressent d'environ 0,93 % (Fr. 43'223'613.- pour 2016 contre Fr. 43'626'476.- pour 2017, ce qui donne une augmentation de Fr. 402'863.-)
 - Les revenus d'exploitation s'accroissent d'environ 2,84 % (Fr. 41'230'240.- pour 2016 contre Fr. 42'401'660.- pour 2017, ce qui donne une progression des revenus de Fr. 1'171'420.-).

Pour mémoire, les charges d'exploitation avaient augmenté de 5,09 % entre les budgets 2015 et 2016, tandis que les revenus d'exploitation s'étaient accrus durant la même période de 2,25 %.

Analyse du budget 2017

Le budget 2017 présente au final un déficit moins important que pour 2016 en raison de l'augmentation importante du solde de la péréquation financière et d'une diminution des charges liées :

	Budget 2017	Budget 2016	Différence en francs	Différence en %
Péréquation financière (solde)	Fr. 5'536'667.-	Fr. 4'619'387.-	Fr. + 917'280.-	+ 19,9 %
Facture sociale (PC)	Fr. 4'169'310.-	Fr. 4'283'648.-	Fr. + 114'338.-	+2,7 %
Réforme policière	Fr. 714'599.-	Fr. 742'957.-	Fr. +28'358.-	+3,8 %
Participation LEM	Fr. 88'370.-	Fr. 78'260.-	Fr. -10'110.-	- 12,9 %
Transports publics	Fr. 745'296.-	Fr. 865'626.-	Fr. +120'330.-	+13.90%
Amélioration du budget 2017 par rapport à 2016			Fr. +1'170'196.-	

Revenus / Charges

Sur ces quelques postes, la commune de Payerne voit donc sa situation s'améliorer de Fr. 1'170'196.- par rapport au budget 2016. Mais il convient d'apprécier ces chiffres avec prudence, puisqu'ils dépendent au final de décomptes définitifs établis par le canton.

- Participations communales

La commune de Payerne participe au financement de nombreux organismes, financement basé sur un coût par habitant. A la demande de la commission des finances, la Municipalité a établi une liste (non exhaustive) des différentes participations :

Rapport sur le budget 2017

	Montant/hab.
Cotisations ARBV/COREB	8.00
Cotisation FDR	7.00
Cotisations diverses (non exhaustives):	
- Union des communes vaudoises	1.20
- Union des Villes Suisses	0.60
- DEV Développement Economique du canton de Vaud	0.15
Participation musique selon la LEM	9.50
Participations aux transports publics	80.12
Taxe sur les micropolluants	9.00
Participation communale à l'orientation professionnelle	1.40
Participation SDIS Broye-Vully	29.14
Participation Région PCi	17.50
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	66.53
Participation Jeunesse Broye	5.00
Participation à la RAS	0.50
Participation ACAS à la RAS	19.29
Participation LAJE	5.00
Soins à domicile – OMSV	99.00
Total par habitant	358.93

Par rapport au budget 2016, le total des charges communales par habitant est en baisse de Fr. 7.50/hab. (N.B. la participation aux transports publics diminue à elle-seule de Fr. 13.90 /hab.)

A la demande de la commission des finances, la Municipalité a également fourni des renseignements détaillés concernant le montant des participations versées par la commune de Payerne à l'ASIPE:

	Montant/habitant	Nombre d'habitants	Total	Montant/élève	Nombre d'élèves	Total
Participation communale à l'enseignement primaire (ASIPE)	137.39	9302	1'278'002	1'481.12	850	1'258'952
Participation communale à l'enseignement secondaire (ASIPE)	51.93	9302	483'053	1'486.95	322	478'798
	189.32		1'761'055			1'737'750
Total ASIPE						3'498'805

Par rapport au budget 2016, l'augmentation des charges liées à la participation communale au fonctionnement de l'ASIPE est de l'ordre de Fr. 143'000.-.

- Réseau ARAJ - Accueil de jour des enfants de la région Broye-Vully

Dans son rapport sur le Budget 2011 la commission des finances s'inquiétait déjà de l'augmentation des coûts de l'accueil de la petite enfance : " *Les coûts du réseau à la charge de la commune ne cessent d'augmenter d'année en année, sans qu'il n'y ait de véritable volonté de la majorité des communes participantes de les stabiliser (comptes 2009 : 260'144.20 - budget 2010 : 279'870.- - budget 2011 : 454'792.-).*"

Rapport sur le budget 2017

Années	Coûts
Comptes 2011	476'739.60
Comptes 2012	410'675.25
Comptes 2013	472'068.85
Comptes 2014	468'806.30
Comptes 2015	552'534.95
Budget 2016	642'100.00
Budget 2017	665'400.00

Depuis la constitution de l'ARAJ en janvier 2009, les coûts de l'accueil de jour pour Payerne ont plus que doublé en 7 ans, en raison notamment:

- de l'augmentation des places d'accueil dans les structures de Moudon-Lucens et d'Avenches,
- de l'augmentation des heures de garde de l'accueil familial de Jour,
- de l'intégration et la création de l'accueil parascolaire.

Pour information en 2015, 45 enfants payernois ont bénéficié de place dans l'accueil préscolaire (garderie), 51 dans l'accueil parascolaire et 71 pour l'accueil familial de Jour, soit un total de 212 enfants payernois. Le taux d'occupation 2015 de la Courte Echelle est de 84,18 %.

L'évolution prévue de l'offre des places en garderie (Broye-Vully), est la suivante:

2015	2019	2022
134 places	198 places	232 places

Ce développement, s'il se réalise effectivement, aura de fortes implications sur les comptes communaux, car la commune de Payerne verse le 26 % des participations communales du district Broye-Vully.

La commission des finances constate que le montant des diverses participations versées aux organismes externes dont la commune de Payerne est membre représente une somme très importante (plus de 6,8 millions de francs, soit env 16 % du budget total). Le Conseil communal n'a aucune possibilité de pouvoir influencer directement les montants de ces participations. C'est pourquoi il est d'autant plus important que les délégués du Conseil communal et de la Municipalité au sein de ces organismes tiennent compte des implications financières croissantes que peuvent avoir les décisions qu'ils prennent.

- Nouveaux postes au sein de l'administration communale

La Municipalité requiert l'augmentation de 2.2 ETP (emploi temps plein) au sein de l'administration communale, à savoir:

- 155.3011.00-3050.00
0.6 ETP animateur socio-éducatif - financièrement neutre par la reprise du poste de l'association 1530 jeunes et de la participation ACRAPE.
- 200.3011.00-3050.00
0.5 ETP nouveau poste service informatique rattaché au service des finances.
0.5 ETP augmentation du temps de travail annuel afin d'assurer une migration de données informatiques pour le nouveau logiciel communal.
- 3500.3011.00
0.2 ETP relatif à un poste de chef de secteur Facility Management (passage de 80 à 100%);
0.4 ETP anticipation d'un départ à la retraite (1 ETP de août-décembre 2017).

La Municipalité a fourni des explications détaillées pour chaque poste requis, lesquels répondent à des besoins objectivement avérés.

L'augmentation prévisible des charges liées au personnel communal, par rapport au budget 2016 est de l'ordre de Fr. 86'000.-. La commission des finances invite la Municipalité à maintenir une certaine prudence quant à l'augmentation des ces charges.

- Analyse des charges par nature
 - 318 Honoraires et prestations de service

Lors de l'analyse des charges par nature la commission des finances a constaté une forte augmentation entre le budget 2016 et 2017 de la rubrique 318 « Honoraires et prestations de service » de l'ordre de Fr. 204'000.-. Cet écart est dû aux éléments suivants:

- 110.3185.03 Révision et mise en œuvre des nouveaux statuts du personnel pour Fr. 80'000.-
- 451.3185.00 Honoraires et études pour l'agrandissement de la déchetterie pour Fr. 20'000.-
- 463.3185.00 Honoraires et études pour la nouvelle Step régionale pour Fr. 55'000.-
- 810.3185.01 Honoraires et études pour la mise en séparatif et l'aménagement de Rue du Simplon pour Fr. 49'000.-

- 33 Amortissements

Parallèlement à l'augmentation générale des charges, la Municipalité, doit procéder dès 2017, et pour ces prochaines années, aux amortissements de nombreux investissements consentis par le Conseil communal, jugés nécessaires pour le développement de la Commune. Sans être exhaustive, la commission des finances relève parmi les investissements en cours les postes suivants :

- 430.3311.00 Amortissement du réseau routier pour Fr. 164'750.-
- 505.3312.00 Groupe scolaire de la Promenade pour Fr. 58'000.-
- 508.3312.00 Centre sportif les Rammes pour Fr. 15'000.-
- 331.3312.00 Vignoble de Lavaux pour Fr. 12'400.-

Par rapport au budget 2016, l'augmentation des charges d'amortissements est de Fr. 246'430.- sur un montant total de Fr. 3'149'060.- (7.82%).

- 180.3657.02 Ligne de bus urbaine

La nouvelle ligne de bus urbaine sera mise en service en décembre 2017. Auparavant, il est nécessaire de procéder à diverses études ainsi qu'à l'aménagement d'infrastructures tels que abris-bus, signalisations, marquages routiers, etc. A cet effet, un montant de Fr. 50'000.- est porté au budget 2017. De surcroît, la Municipalité prévoit pour 2017 et par voie de préavis, un investissement de Fr. 100'000.- pour compléter l'équipement de base nécessaire à l'exploitation de la ligne de bus urbaine.

- Revenus fiscaux

La commission des finances rappelle que, malgré la hausse du taux d'imposition décidée pour 2015-2016 et l'augmentation continue de la population, la capacité contributive est en diminution.

Certes, les effets de l'augmentation du taux d'impôt ne sont pas encore mesurables. Les projections effectuées semblent montrer que les montants prévus au budget 2016 pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, comme pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales seront juste atteints.

Dans ce contexte et pour la deuxième année consécutive, la Municipalité a fait le choix de maintenir au niveau du budget 2016 les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (postes 210.4001.00 et 4002.00, pour un montant total de Fr. 13'530'000.-).

Pour ce faire, elle s'est basée sur la progression des dossiers taxés en 2016. Le calcul ne peut pas être parfait, car seules environ 75% des déclarations sont taxées sur l'année en cours, le solde étant reporté sur l'année suivante.

A l'instar de l'étude du budget 2016, la Municipalité tient à fait part, encore une fois de son optimisme quant au futur. L'offre de logements s'accroît dans notre commune (quartiers du Sansui, des Invuardes, de la Coulaz-Rives de la Broye, entre autres). Et, conséquence d'un gros engagement de notre Municipalité envers une offre de logement de qualité, la politique mise en place doit porter ses fruits dans un avenir qu'on espère de plus en plus proche.

Pour ce qui est des personnes morales, les conséquences de la première phase de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), au niveau cantonal, se font déjà sentir sur les comptes communaux. Par rapport au budget 2016, les recettes des impôts sur le bénéfice net de personnes morales (poste 210.4011.00) sont diminuées de Fr. 100'000.- (diminution d'un demi-pourcent, de 8,5 à 8%, du taux d'imposition sur le bénéfice des entreprises).

Compensation partielle, la Municipalité prévoit, en regard des nombreux chantiers de construction, une augmentation substantielle des estimations fiscales des immeubles et a décidé d'une augmentation de Fr. 50'000.- de l'impôt foncier pour 2017.

De manière générale, la commission des finances salue la volonté municipale de s'approcher, dans ses estimations, le plus possible de la réalité. Cependant, l'exemple qui suit met en évidence que notre exécutif applique parfois le principe de précaution et sous-estime certains revenus.

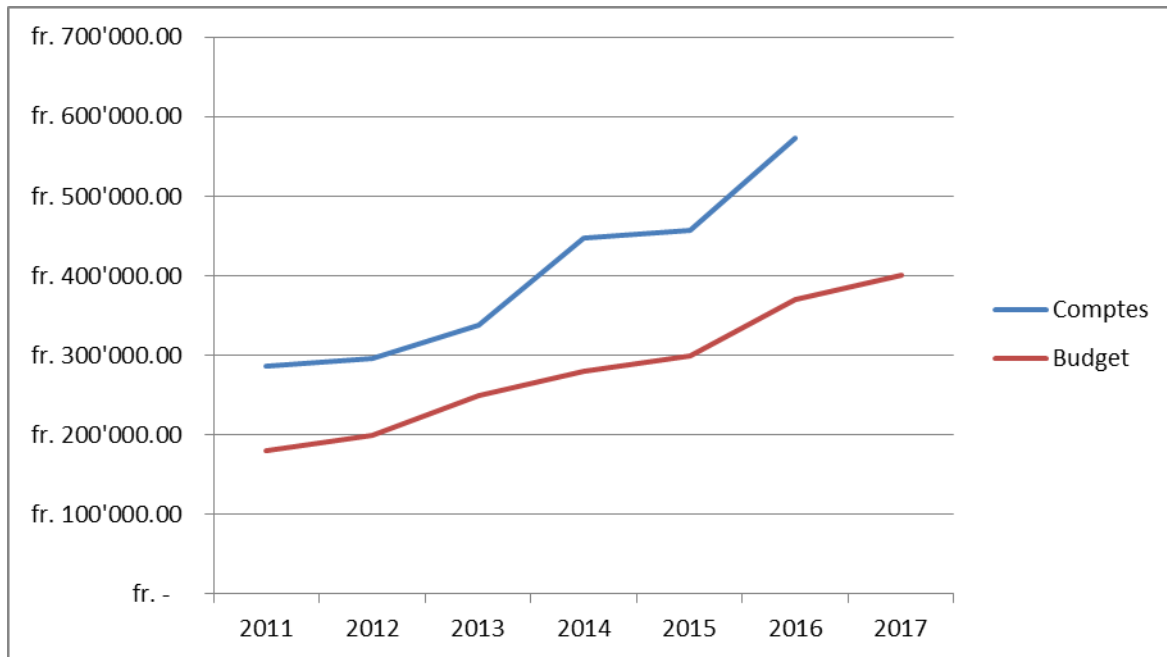
- 610.4370.00 Amendes

La commission des finances a établi une comparaison sur les 5 dernières années du poste amendes (610.4370.00) :

	Comptes (Fr.)	Budget (Fr.)
2011	286'058.00	180'000.00
2012	295'895.00	200'000.00
2013	337'612.15	250'000.00
2014	448'071.30	280'000.00
2015	457'423.75	300'000.00
2016	573'025.00 *	370'000.00
2017		400'000.00

* Le montant de Fr. 573'025.00 correspond à l'encaissement effectivement réalisé à début novembre 2016

Rapport sur le budget 2017



Cette analyse ne tient pas compte de l'augmentation des frais supplémentaires de contentieux et de poursuite. Cependant, elle met clairement en évidence une sous-évaluation du poste des amendes de 51 % en moyenne (2011-2015) et, pour 2016, supérieure à 55 %.

Face à la réalité des chiffres et au constat d'écart devenant de plus en plus importants entre les budgets et les comptes successifs, la commission des finances, dans la recherche de l'équilibre budgétaire (une augmentation de Fr. 200'000.- des revenus représente environ le 16% du déficit budgétaire prévu pour 2017) regrette que les revenus « amendes » ne soient pas ajustés. Elle renonce toutefois à déposer un amendement à ce sujet pour cette année. Dont acte.

Conclusion

Aux yeux de la commission des finances, la présentation d'un projet de budget déficitaire pour environ Fr. 1.300'000.- est préoccupante en regard des charges nouvelles que notre commune devra assumer au cours des prochaines années.

La commission des finances constate que l'amélioration du budget de notre commune pour 2017 est due à l'augmentation importante du solde de la péréquation financière et à la diminution des charges liées. Dans ce contexte nous regrettons que le projet de budget 2017 ne soit pas plus proche de l'équilibre.

En guise de conclusion, la commission des finances tient à rappeler ici, tout particulièrement à l'attention des nouveaux conseillers communaux, quelques propos issus de son rapport sur le projet de budget 2016 :

« Sans remettre en cause les efforts extrêmement importants déployés par la Municipalité au cours de la précédente législature – efforts d'ailleurs soutenus par l'ensemble du Conseil communal en général et par la commission des finances en particulier –, la commission des finances tient à rester prudente, dans la mesure où, pour le moment, la stratégie de développement mise en place par la Municipalité n'a pas encore produit de résultats concrets sur le plan des finances communales, et à souligner la nécessité de contenir à moyen terme le développement des charges. »

Rapport sur le budget 2017

La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal d'accepter le budget 2017 tel que présenté.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Guy Gilliland – Président



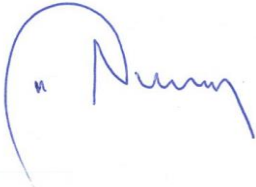
Urs Berchtold



Roland Bucher



Francis Collaud



Christian Gauthier



Djordje Ney



David Seem

